Votre interlocuteur
**M. Gaetan Monterrat**
MonIndep
06 17 06 59 37
gaetan.monterrat@monindep.fr



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2026**

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026

# DOCUMENT
# D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## VOTRE CONTACT

**M. MONTERRAT Gaetan**
**MonIndep**
892 Route Du Creux
01750 Replonges

Téléphone : **06 17 06 59 37**
Email : **gaetan.monterrat@monindep.fr**

## INFORMATIONS

**Activités réglementées**

**MonIndep** est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 20007335 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026

# CONSEILS FINANCIERS

## Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 2007335.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires et/ou commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **néant**

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

## N° ORIAS : N°20007335

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéros de polices : 112786342 / 232183

## Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|---|---|---|
| RESPONSABILITE CIVILE PRO | 3 200 000€ | 3 200 000€ |
| DONT GIRARDIN | 2 000 000€ | 2 000 000€ |

## Partenaires

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|---|---|---|---|
| ENTREPRENEURS INVEST | SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE | CONVENTION DE DISTRIBUTION DE FIA | COMMISSIONS |
| FRANCE VALLEY | SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE | CONVENTION DE DISTRIBUTION DE FIA | COMMISSIONS |

©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|---|---|---|---|
| INTER INVEST | SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE | CONVENTION DE DISTRIBUTION DE FIA | COMMISSIONS |
| LBO FRANCE | SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE | CONVENTION DE DISTRIBUTION DE FIA | COMMISSIONS |
| NEXTSTAGE | SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE | CONVENTION DE DISTRIBUTION DE FIA | COMMISSIONS |
| ODYSSEE VENTURE | SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE | CONVENTION DE DISTRIBUTION DE FIA | COMMISSIONS |

# ASSURANCE

## Courtier

Courtier en Assurance (COA) positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **néant.**

## N° ORIAS : N°20007335

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéros de polices : 112786342 / 232183

## Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|---|---|---|
| RESPONSABILITE CIVILE PRO | 3 500 000€ | 3 500 000€ |
| GARANTIE FINANCIERE | 115 000€ | 115 000€ |

## Partenaires

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|---|---|---|---|
| ABEILLE ASSURANCES | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |
| APICIL | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |
| APRIL | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |
| AXA | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |
| CARDIF | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |
| CNP ASSURANCES | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |
| GENERALI VIE | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |
| ORADEA VIE | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |


©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|---|---|---|---|
| SURAVENIR | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |
| SWISSLIFE | ENTREPRISE D'ASSURANCE | CONVENTION DE COURTAGE | COMMISSIONS |

## Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

**IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire (courtier, mandataire à titre exclusif /non exclusif ou mandataire d'IOBSP)

- Mandataire d'IOBSP : CREDIFINN , établissement de crédit, rémunération sur frais de dossier.

## N° ORIAS : N°20007335

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéros de polices : 112786342 / 232183

## Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|---|---|---|
| RESPONSABILITE CIVILE PRO | 3 200 000€ | 3 200 000€ |
| GARANTIE FINANCIERE | 115 000€ | 115 000€ |

©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026

# IMMOBILIER

## Agent immobilier

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI01012021000000011, par délivrée la CCI de l'Ain et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.
L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Numéros de polices : 112786342 / 232183

## Garanties financières

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|---|---|---|
| RESPONSABILITE CIVILE PRO | 3 200 000€ | 3 200 000€ |
| GARANTIE FINANCIERE | 110 000€ | 110 000€ |

## Partenaires

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|---|---|---|---|
| GRIDKY | PLATEFORME IMMOBILIERE | DELEGATION DE MANDAT | COMMISSIONS |
| LA REFERENCE PIERRE | PLATEFORME IMMOBILIERE | DELEGATION DE MANDAT | COMMISSIONS |
| REALODGE | PLATEFORME IMMOBILIERE | DELEGATION DE MANDAT | COMMISSIONS |
| ROCSTONE | PLATEFORME IMMOBILIERE | DELEGATION DE MANDAT | COMMISSIONS |

## DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## MÉDIATEURS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception sa réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :
**Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**
***Pour les activités de CIF***
M Remy Bouchez, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

***Pour les activités d'assurance***
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

***Pour les activités d'IOBSP et Immobilières***
Médiation de la consommation - ANM Conso
25 Allée Rose Dieng Kuntz
75019 PARIS
Site internet: https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026

## RÉMUNÉRATION

**Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :**

Abonnement Conseil et Suivi :
Entre 15€ HT et 50€ HT par mois.

Honoraires sur mission spécifique type Bilan Fiscal, Retraite, sur demande en fonction de la volumétrie horaire de la mission.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026

## RÉCLAMATIONS

**TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

*(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)*

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

**MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE**

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Cabinet MonIndep 892 Route du Creux 01750 REPLONGES
Par tel/ fax : 06 17 06 59 37
Par mail : gaetan.monterrat@monindep.fr

**Traitement des réclamations :**

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par GAETAN MONTERRAT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à gaetan.monterrat@monindep.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

## CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

☐ J'autorise mon conseiller à m'envoyer des communications électroniques pouvant avoir un caractère promotionnel.

☐ J'autorise mon conseiller à me contacter par téléphone pour des sujets à caractère promotionnel.

## DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

**Le Client**
Fait à :
Date :
Signature :

**Le Conseiller**
Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026

# MENTIONS LÉGALES

**MONINDEP**

M. GAETAN MONTERRAT 892 Route du Creux, 01750 REPLONGES - Téléphone : 06 17 06 59 37 - Adresse mail : gaetan.monterrat@monindep.fr

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000€, enregistrée sous le n° SIREN 888519469 auprès du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE. Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de Conseiller en Investissements Financiers, Courtier d'assurance/réassurance sous le numéro ORIAS 20007335 (www.orias.fr). Adhérent de l'association CNCGP (4 Rue de Longchamp - 75016 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement NC. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA IARD 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans n° de police d'assurance 118263166 et n° d'adhérent 232183. N° TVA intracommunautaire FR68888519469

©Wizio 2026 DER établi le 23/11/2026